



4 questions à ... Muriel Karpelès, avocate.

Muriel est juriste d'entreprise, elle est Responsable des Affaires Sociales à la banque Edmond de Rothschild à Paris : elle est devenue juriste après avoir exercé trois ans au sein d'un cabinet d'avocat. Le rôle du juriste est de faire respecter le droit du travail et de représenter l'employeur dans les conflits qui les opposent aux salariés (c'est le droit du travail) : faire en sorte que la vie dans l'entreprise soit juste, établir un équilibre entre les gens.

Elle s'est inscrite à la Réserve Citoyenne créée en mai 2015. Contactée par les professeurs et Mme Santamaria, elle est venue expliquer le fonctionnement de la justice aux 3^{èmes} C fin janvier pour préparer leur sortie au tribunal.

- Comment vous est venue l'idée de devenir avocate ?

- Mon grand-père était président du conseil des prud'hommes (le juge n'y est pas un magistrat professionnel : ce système s'appelle l'échevinage). Petite, j'aimais l'accompagner aux audiences.

- Quelles études avez-vous faites ?

- J'ai passé un bac ES (économique et social). Puis j'ai fait des études de droit pendant 5 ans à l'université Paris II-Assas et j'ai obtenu un master 2 en droit du travail. J'ai continué jusqu'à ma thèse de droit au départ pour pouvoir enseigner à l'université.

- Avez-vous des conseils pour ceux qui veulent se tourner vers des études de droit ?

- Je recommande de faire une année supplémentaire à l'étranger : l'anglais est bienvenu, tout comme les doubles diplômes. Ensuite, on pense souvent à tort qu'il faut tout apprendre par cœur : c'est faux car tout est écrit, en revanche il faut savoir raisonner.

- Pourquoi êtes-vous rentrée dans la réserve citoyenne ?

- Pendant les attentats de janvier 2015, je me suis trouvée en présence de ma nièce de 11 ans et de deux de ses amies qui m'ont posé beaucoup de questions sur le fonctionnement de la justice en France. J'ai essayé de leur expliquer notamment pourquoi il était important que les terroristes soient jugés et défendus. Je me suis dit que c'était un message important à passer dans les écoles et que les enseignants n'étaient pas formés pour cela. Quand j'ai entendu parler de la réserve citoyenne, j'ai pensé que c'était une première réponse à ce besoin d'explication et je me suis très rapidement inscrite.

Muriel a aussi accompagné la classe au Tribunal de Grande Instance de Nanterre début février. Merci à elle pour sa disponibilité et sa gentillesse !



En classe, Muriel explique dans quel type de juridiction sont jugées les infractions à la loi selon leur gravité.